



0996794841



0970555050



0975959224



0853636450

MEMO : APPEL AUX ROYALTIES

Monsieur le Président de la République, votre implication s'impose pour la récupération de nos Royalties dans les projets miniers METALKOL et KCC

Nous mouvements citoyens Lutte pour le changement (LUCHA), FILIMBI, LES CONGOLAIS DEBOUT, MACHO-MACHO, appelons le Président de la République à jouer pleinement son rôle de garant du bon fonctionnement des institutions en s'assurant qu'une enquête judiciaire soit ouverte sur les multiples cessions des royalties de la Gécamines aux entreprises proches de Dan Gertler.

Nous, mouvements citoyens Lucha, FILIMBI, LES CONGOLAIS DEBOUT, MACHO-MACHO avons suivi la vidéo de la conférence de presse du milliardaire Israélien Dan Gertler le 16 Novembre 2020 dans laquelle il affirmait que : « C'est la première fois dans l'histoire que les citoyens congolais seront bénéficiaires directes de la richesse congolaise ».

Nous rappelons qu'à titre de l'Article 58 de la constitution : « Tous les Congolais ont le droit de jouir des richesses nationales. L'Etat a le devoir de les redistribuer équitablement et de garantir le droit au développement ». Il n'appartient pas à une personne de se substituer à l'Etat pour nous redistribuer les royalties qui appartenaient à notre entreprise, la GECAMINES et que ces entreprises les ont acquises dans un secret total et sans appel d'offre.

Les mouvements citoyens LUCHA, FILIMBI, LES CONGOLAIS DEBOUT, MACHO-MACHO que nous sommes regrettons que les royalties de la GECAMINES dans le projet minier METALKOL soient de nouveau cédées comme celles de KCC à la même personne.

Nous invitons le Président de la République, la direction et les agents de la GECAMINES à fournir des efforts pour récupérer les royalties de la Gécamines dans les projets miniers METALKOL et KCC.

Nous considérons que les transactions entre la Gécamines et les entreprises de Dan Gertler sur les royalties de METALKOL et de KCC sont éligibles à l'Article 56 de la constitution qui stipule que : « tout acte, tout accord, toute convention, tout arrangement ou tout autre fait, qui a pour conséquence de priver la nation, les personnes physiques ou

morales de tout ou partie de leurs propres moyens d'existence tirés de leurs ressources ou de leurs richesses naturelles, sans préjudice des dispositions internationales sur les crimes économiques, est érigé en infraction de pillage punie par la loi ».

Par ailleurs, la LUCHA, FILIMBI, LES CONGOLAIS DEBOUT, MACHO-MACHO demandent à la justice congolaise d'ignorer les manipulations et d'enquêter sur les multiples allégations de corruption contre Dan Gertler.

Si par contre rien n'est fait dans les 20 jours qui suivent la publication de ce mémorandum, nous nous verrons dans l'obligation de nous lancer dans des actions de mobilisation non violente des congolaises et congolais pour faire échec à ce plan machiavélique qui consiste à construire un moulin et voler tout un pays.

Fait à Lubumbashi, le 07/12/2020

LUCHA FILIMBI LES CONGOLAIS DEBOUT MACHO-MACHO